

GRANET XX^{ème} COLLECTION JEAN PLANQUE

FORMULAIRE DE RÉSERVATION GROUPES ADULTES

28 JUIN AU 12 OCTOBRE 2025

Formulaire de réservation à retourner au service de réservation par email, dûment complété (un bulletin par visite) :
granet-reservation@mairie-aixenprovence.fr

ACCUEIL DES GROUPES : Lundi - Fermé / Mardi au dimanche 9h30-17h30

***CHAMPS OBLIGATOIRES**

1

Structure :

Établissement* : ☐ Privé (entreprise, association...) ☐ Public

Nom de votre structure* : _____

Numéro de Siret* : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____ Pays* : _____

Tél. fixe* : _____ Tél. mobile : _____

Email* : _____

Responsable du groupe (présent le jour de la visite) :

Nom* : _____ Prénom* : _____

Fonction* : _____

Tél. fixe : _____ Tél. mobile* : _____

Email* : _____

2

Date de visite le* : _____ **Ou le :** _____

(N'hésitez pas à proposer différents choix de dates afin d'optimiser votre demande.)

Créneau souhaité* : ☐ Matin ☐ Après-midi

Merci de cocher la plage horaire qui vous convient. L'heure du créneau sera attribuée par le service des réservations.

Le nombre de personnes par groupe est de 25 maximum accompagnateur compris.

3

Visite guidée par un médiateur du musée :

Collection Planque en ☐  ☐ 

OU

Droit de parole avec votre propre guide conférencier (muni de sa carte professionnelle) :

☐ Collection Planque

Moyen de paiement* : ☐ Virement ☐ Mandat Administratif ☐ Chèque bancaire/ Espèces/ CB

ATTENTION

L'option de votre réservation de visite sera confirmée par l'envoi d'une facture pro forma ou devis correspondant.

CHARTRE GROUPES ADULTES CEZANNE 2025

1

AVANT L'ARRIVÉE AU MUSÉE

🔍 LA RÉSERVATION

Dans le cadre de l'exposition "**Cezanne au Jas de Bouffan**", toute visite de groupe doit obligatoirement faire l'objet d'une réservation.

📋 PROCÉDURE DE RÉSERVATION

Toute demande de visite se fait en renseignant le formulaire accessible suite à la lecture de cette chartre.

Une fois la réservation prise en compte, le service réservation envoie un devis ou facture pro forma par email. Sans retour de ce document signé avec la mention « Bon pour accord » **dans les 5 jours suivant l'envoi**, votre créneau de visite sera susceptible d'être annulé.

2

L'ARRIVÉE DU GROUPE AU MUSÉE

➡ DÉBUT DES VISITES

L'arrivée du groupe au musée doit impérativement se faire **30 minutes avant l'heure de début de visite**.

Un panneau d'information «Accueil groupes», positionné à l'intersection de la rue Peyssonnel et la rue Cardinale indiquera là où le groupe doit attendre.

Seul le responsable du groupe se présente au point groupes où un agent d'accueil sera en charge de lui remettre les billets correspondants à sa réservation. Le responsable pourra par la suite les distribuer à chacune des personnes de son groupe.

Dans le cadre du plan vigipirate "Urgence Attentat", il est recommandé de ne pas venir au musée avec des sacs à dos. Les bagages et sacs volumineux ne pourront être acceptés. Le musée Granet remercie par avance ses visiteurs de faire preuve de compréhension quant au ralentissement induit par les contrôles de sécurité aux entrées.

⚠️ RESPECT DES HORAIRES

En cas de retard, une visite guidée peut basculer en visite libre. Au de-là de 30 minutes de retard, l'accès au musée sera refusé au groupe, les billets d'entrée ayant une validité limitée.

En cas d'avance, les groupes devront patienter jusqu'à l'horaire convenu.

3

DANS LE MUSÉE

📍 DÉROULEMENT DES VISITES & ACCUEIL DES GROUPES

Les visites doivent commencer à l'heure.

Une fois passé le contrôle de sécurité, les personnes du groupe pourront déposer leurs affaires/effets personnels au vestiaire. Une fois le groupe à l'intérieur du musée, chaque participant sera équipé d'un audiophone par le personnel du musée au point « visite guidée » indiqué par un panneau bleu se situant à l'angle de la boutique.

🔄 LE RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur est responsable de chaque membre de son groupe à l'intérieur du musée et doit veiller à la bonne tenue de celui-ci.

Pour ce faire, il est prié de suivre son groupe pendant toute la durée de la visite.

✓ **J'ai lu et accepte les conditions énoncées dans cette chartre**

✍️ LES RÈGLES À RESPECTER

IL EST INTERDIT DE • toucher les œuvres, s'appuyer ou s'asseoir sur le mobilier d'exposition • courir dans le musée • boire ou manger au sein du musée en dehors des lieux prévus à cet effet

IL EST IMPORTANT DE • respecter la quiétude des lieux • avoir une attitude correcte tant vis-à-vis du personnel de l'institution que des autres visiteurs • ne pas gêner les autres visiteurs